

# PARCOURS DE FORMATION DU CERTIFICAT NATIONAL D'INTERVENTION EN AUTISME 2nd DEGRE



**25 JOURS de formation théorique et 20 jours de stage**

(sur 14 mois, à raison d'une session par mois)

**175h de cours et 140h de stage**

## OBJECTIF PROFESSIONNEL

Intervenir auprès de personnes autistes conformément aux dernières connaissances scientifiques et techniques recommandées par la HAS.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Evaluer le fonctionnement de la personne TSA avec des outils standardisés ;
- Identifier avec précision ses particularités sensorielles, exécutives et cognitives ;
- Aménager l'environnement et adapter l'intervention en fonction ;
- Généraliser des stratégies de communication expressive et réceptive opérantes ;
- Développer ses capacités d'ajustement social dans les différents lieux et âges de vie ;
- Faciliter sa scolarisation et l'apprentissage de compétences professionnelles ;
- Enseigner des habiletés fonctionnelles en appliquant les techniques comportementales ;
- Evaluer, prévenir et gérer de façon éthique les comportements-problèmes ;
- Collaborer à une veille continue au plan somatique et accompagner l'accès aux soins ;
- Elaborer et mettre en œuvre un projet personnalisé qui vise des objectifs spécifiques et mesurables, priorisant l'autonomie et la participation sociale ;
- Transférer les savoir-faire aux familles (guidance parentale) ou aux acteurs du droit commun.
- Coordonner les actions et les acteurs de ce projet personnalisé de façon cohérente ;
- Fournir un étayage technique aux collègues en supervisant leurs pratiques.



## PUBLIC

Professionnels intervenant auprès de personnes TSA ou souhaitant intervenir auprès de personnes TSA, Aidants ou Pair-Aidants,

Titulaires d'un diplôme Bac plus 2 et supérieur.

## CONTENU

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020

- Bloc 1 : Compréhension et évaluation.
- Bloc 2 : Communication et socialisation.
- Bloc 3 : Accès aux droits fondamentaux et participation sociale des personnes.
- Bloc 4 : Mobilisation des approches développementales et comportementales.
- Bloc 5 : Prévention et gestion des comportements problèmes.
- Bloc 6 : Projet personnalisé : élaboration et coordination des actions & des acteurs.

## TARIF

3728 € NET de taxe.

Exonération de TVA conformément à l'article 261-4-4° du code général des impôts.

## CONDITIONS D'ACCES

En amont de la contractualisation, le stagiaire le stagiaire signe une charte d'engagement dans la formation.



## MODALITES PEDAGOGIQUES

**122h** en présentiel,  
**37,5h** de distanciel  
synchrone,  
**15,5h** de distanciel  
asynchrone.

Deux stages de 10  
jours chacun, au  
cours desquels sont  
organisées trois  
classes virtuelles de  
2h30 avec le  
formateur référent



## PROFIL DU FORMATEUR

Professionnels  
intervenant auprès  
de personnes avec  
TSA (éducateurs  
spécialisés,  
enseignants,  
psychologues,  
experts, chef de  
service..). Aidants,  
personnes autistes.

## PREREQUIS

Détention d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au niveau Bac +2.

## METHODE D'EVALUATION

**Tout au long de la formation** : Une évaluation formative (par flash cards) est proposée en continue et un quizz est à renseigner après chaque bloc de compétences.

**En fin de formation** : Une évaluation finale donnant lieu à délivrance du Certificat National d'Intervention en Autisme après réussite aux **deux épreuves terminales** :

- **Un écrit** composé de deux parties :

- Un rapport de stage comprenant notamment la présentation de la structure et du projet mené par le stagiaire ;
- Une étude de situation d'accompagnement d'une personne en situation de TSA, mise en œuvre au cours du stage ;

- **Un oral** de 30 minutes qui s'appuie sur l'écrit présenté par le candidat.

## MOYENS PEDAGOGIQUES FAVORISANT L'IMPLICATION DES STAGIAIRES

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques par PPT, des vidéos, des analyses de cas, des ateliers pratiques et des discussions.

Les stagiaires devront avoir accès à un ordinateur ou une tablette, disposer d'une connexion internet et avoir une adresse électronique valide.

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), FORMAVISION et la Croix Rouge française s'engagent à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...). Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD-HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

## INDICATEUR DE RESULTATS

**Nombre de stagiaires 2021 /2022**

**Taux de satisfaction**

**Taux de certificats délivrés :**

(formation non encore mise en œuvre)

## CONTACTS

**Contact administratif** : (CRf) [contact.formation@croix-rouge.fr](mailto:contact.formation@croix-rouge.fr)

**Contact pédagogique** : [cnia@forma-vision.com](mailto:cnia@forma-vision.com)

**Contact handicap** : (CRf) [contact.formation@croix-rouge.fr](mailto:contact.formation@croix-rouge.fr)

# PROGRAMME DE FORMATION

---

## Bloc 1 : Compréhension et évaluation (45h)

**Module 1 (Présentiel-14h):** De la description de l'autisme à l'évaluation.

**Module 2 (Distanciel Synchronique-3h):** Traits distinctifs et saillants du fonctionnement autistique.

**Module 2bis\* (Présentiel-14h):** Evaluation du fonctionnement - Approfondissement.

**Module 3 (Présentiel-14h):** Particularités sensorielles des personnes autistes : Évaluation et Adaptations.

## Bloc 2 : Communication et socialisation (32h)

**Module 1 (Distanciel Asynchrone-2h):** Développement de la communication et TSA.

**Module 2 (Présentiel-14h):** Mise en place d'une communication fonctionnelle.

**Module 3 (Distanciel Asynchrone-2h):** Développement des habiletés socio-émotionnelles et TSA.

**Module 4 (Présentiel-14h):** Acquisition et Ajustement des compétences sociales et émotionnelles chez les personnes autistes.

## Bloc 3 - Accès aux droits fondamentaux et participation sociale (15h)

**Module 1 (Distanciel Synchronique-3h30):** La scolarisation.

**Module 2 (Distanciel Asynchrone et Synchronique-5h30):** Le monde du travail.

**Module 3 (Distanciel Synchronique-3h):** Une vie citoyenne.

**Module 4 (Distanciel Synchronique-3h):** La vie affective et la sexualité.

## Bloc 4 - Mobilisation des approches développementales et comportementales (37h)

**Module 1 (Présentiel-7h):** Mise en œuvre du programme TEACCH.

**Module 2 (Présentiel-21h et Distanciel Asynchrone-2h):** Mise en œuvre de l'ABA.

**Module 2 bis\*(Présentiel-7h):** Évaluation en ABA-Approfondissement.

## Bloc 5 - Prévention et gestion des situations complexes (23h)

**Module 1 (Présentiel-14h):** Évaluation et Gestion des comportements problèmes.

**Module 2 (Distanciel Synchronique-3h):** Gestion de crise et Éthique.

**Module 3 (Distanciel Synchronique-6h):** Évaluation et prise en charge des comorbidités somatiques et de la douleur.

## Bloc 6 - Projet personnalisé : élaboration et coordination (23h)

- Module 1 (Distanciel Synchron-3h):** Élaboration et Mise en œuvre du Projet Personnalisé.  
**Module 1 bis\*(Distanciel Synchron-3h30):** Coordination des acteurs et des actions du Projet.  
**Module 2 (Distanciel Synchron-3h):** Collaboration avec les familles et Guidance Parentale.  
**Module 2 bis\*(Distanciel Synchron-3h30):** Approfondissement sur la Guidance Parentale.  
**Module 3\* (Distanciel Asynchrone-7h):** Supervision des équipes  
**Module 4 (Présentiel-3h):** Intervenir auprès des personnes TSA : un processus dynamique.

\*Modules complémentaires pour les professionnels de 2<sup>nd</sup> degré qui suivront les autres cours avec les professionnels du 1<sup>er</sup> degré.

## Deux périodes de stage

Deux périodes de stage de 10 jours au cours desquelles, le stagiaire devra réaliser des tâches pré définies qui feront l'objet du rapport écrit noté dans le cadre des épreuves menant au CNIA.

Au cours des périodes de stage, le stagiaire devra suivre trois classes virtuelles de 2h30 animées par un formateur référent.

**Programme conforme à l'arrêté du 17 aout 2021 relatif aux référentiels de compétence, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier degré et de second degré <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042241375>**